

# Le kit des experts





# Sommaire

The background of the slide is a close-up photograph of several dandelion seed heads. The image is heavily blurred, creating a bokeh effect. The colors are vibrant and varied, including shades of blue, green, yellow, and orange, which are likely due to the lighting and the way the light rays interact with the fine hairs of the seeds. The overall effect is dreamy and artistic.



# 1. Le marché / les chiffres clés



# Le marché



## En bref

Près de **5,3 millions** de contrats d'assurance obsèques en portefeuille en France début 2023.

Hausse de **plus de 50 %** en 10 ans.

L'âge moyen de souscription est de **65 ans**.

Capital moyen garanti de **3 540 €** par contrat.

Une cotisation moyenne annuelle de **850 €** pour les contrats vie entière.

**45 %** des personnes choisissent d'organiser leur obsèques à l'avance en souscrivant un contrat obsèques.

Sources : XERFI l'intelligence stratégique - ROC Prévoyance obsèques

# Les chiffres clés

## Coût moyen des obsèques

Le prix moyen d'une crémation varie de **2 670 € à 4 190 €** en province et de **2 340 € à 6 270 €** en région parisienne.

Le prix moyen d'une inhumation varie de **1 980 € à 6 090 €** en province et de **4 950 € à 7 530 €** en région parisienne.

**32 %** des décès sont couverts par un contrat obsèques.

Sources : XERFI l'intelligence stratégique - INSEE 2023 - Mutac : Mutuelle prévoyance obsèques

## Le saviez-vous

**65 %** des décès ont lieu dans un établissement de santé.

**624 221** personnes sont décédées en France sur l'année 2018. L'INSEE estime que le chiffre est amené à augmenter d'ici 2050.

Dans la plupart des cas, les familles demandent que le corps du défunt soit transféré dans une chambre funéraire. Il en existe plus de **2 000** en France.

Environ **50 %** des personnes décédées reçoivent des soins de thanatopraxie (soins destinés à conserver les corps pendant la durée des obsèques).

**56 %** de crémation et **44 %** d'inhumation.

**6 950** prestataires funéraires.

# Étude de marché : vieillesse de la population

## Constat

Une espérance de vie en hausse.  
Les seniors : toujours plus nombreux.

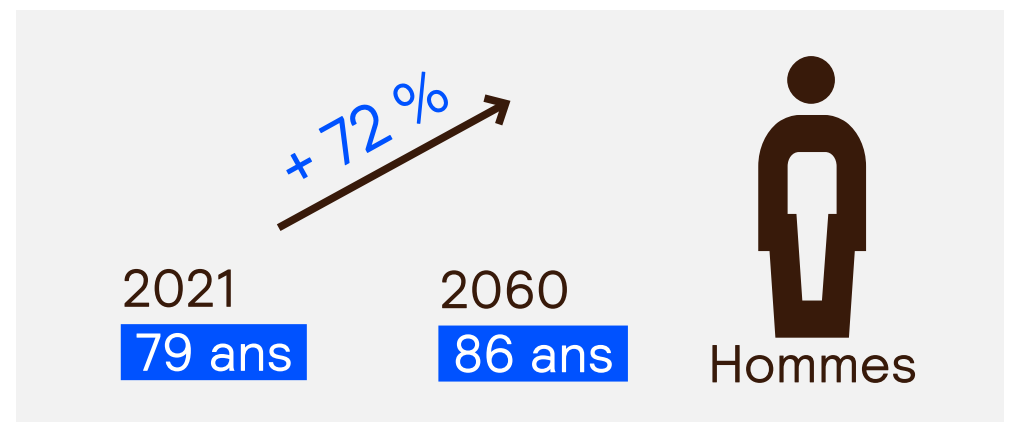
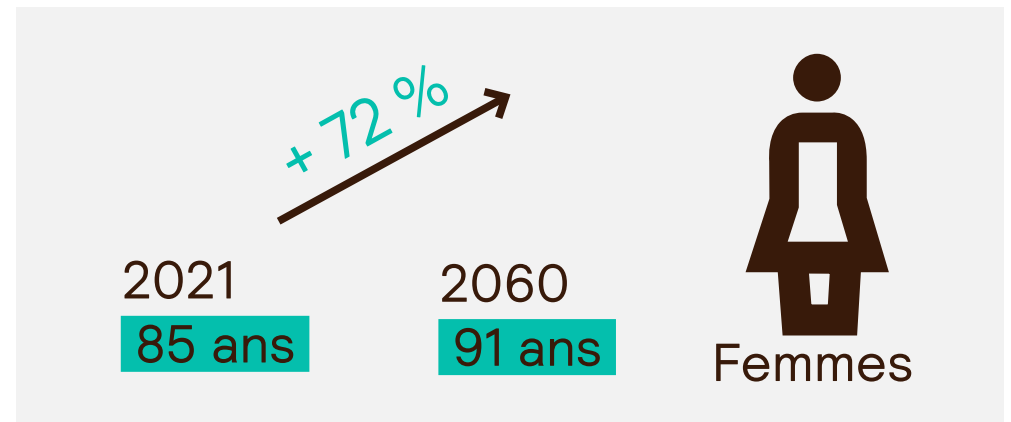
La population âgée  
de plus de 75 ans  
va augmenter de  
72 % d'ici 2060.

## Nombre de centenaires en France

1970 : 1 150 centenaires

2016 : 21 000 centenaires

2070 : 270 000 centenaires



# 2. Nos offres de garanties obsèques

# Étude de marché : vieillissement de la population

## Constat

Une espérance de vie en hausse.  
Les seniors : toujours plus nombreux.

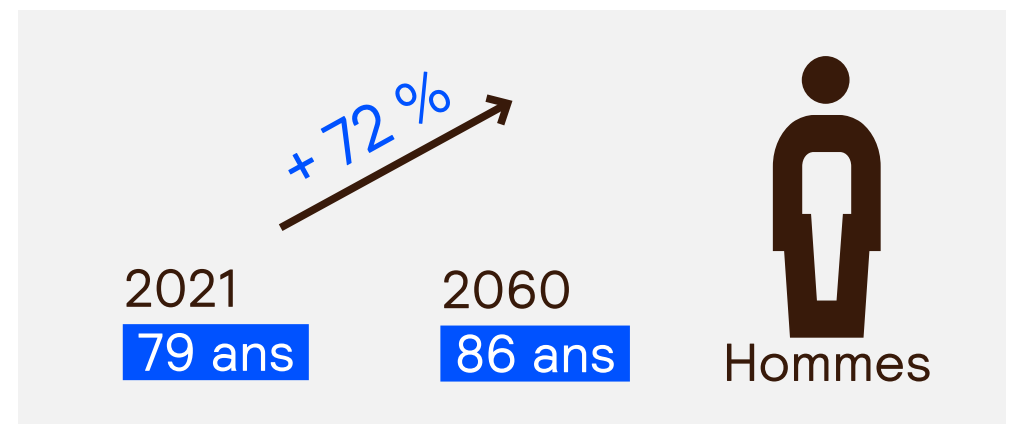
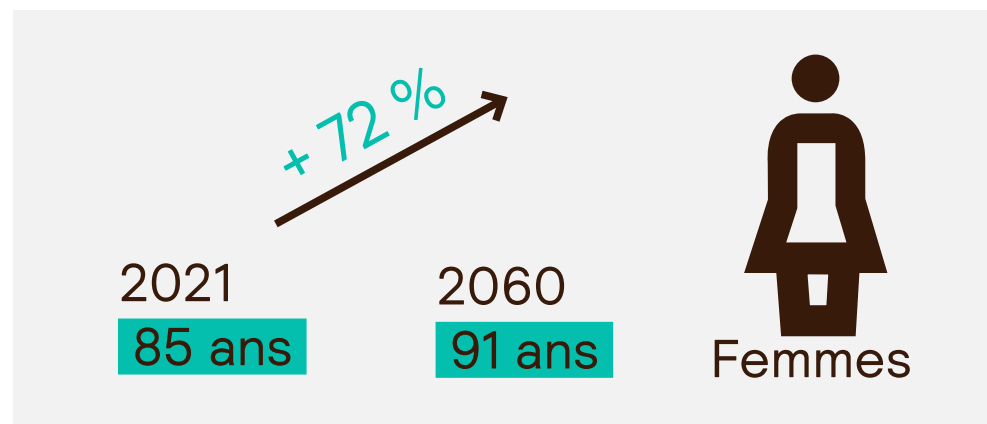
La population âgée  
de plus de 75 ans  
va augmenter de  
**72 %** d'ici 2060 .

## Nombre de centenaires en France

1970 : **1 150** centenaires

2016 : **21 000** centenaires

2070 : **270 000** centenaires



# 2. Nos offres de garanties obsèques

# Nos offres de garanties obsèques

## Prima Capital Obsèques+ (PCO+)

Contrat d'assurance vie permettant le **versement d'un capital** au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

## Prima Volontés Obsèques+ (PVO+)\*

Contrat de prestations funéraires signé entre Le Choix Funéraire et l'Assuré.

\* Contrat **financé par Prima Capital Obsèques+** avec une possibilité de paiement en prime unique ou prime temporaire.



## Les caractéristiques : en bref

Choix du montant du capital :

**de 1 000 € à 18 400 €<sup>(1)</sup>**

Libre choix du ou des bénéficiaire(s) du capital et possibilité de modifier le(s) bénéficiaire(s) à tout moment

Le montant de la cotisation est fixé en fonction de l'âge de l'adhérent à la date d'effet de l'adhésion et du montant du capital garanti

Adhésion jusqu'à 85 ans<sup>(2)</sup> inclus et sans formalité médicale.

Durée de paiement de la cotisation fixée selon les possibilités : en prime unique<sup>(3)</sup> ou en primes temporaires de 5 à 15 ans.

Pas de délai de carence en cas de décès accidentel.

Délai de carence de 6 mois pour tout autre raison de décès.

Le capital bénéficie des avantages de l'assurance vie : versé net d'impôt, exonéré de droits de succession<sup>(4)</sup>.

(1) Utilisable librement par le(s) bénéficiaire(s).

(2) L'âge limite d'adhésion varie en fonction de la périodicité de la prime.

(3) Attention : adhésion possible jusqu'à 69 ans.

(4) Dans les limites fiscales en vigueur et hors prélèvements sociaux.

## Les « + » du contrat

Couverture immédiate en cas d'accident.

Adhésion de **19 à 85 ans<sup>(1)</sup>** et sans questionnaire médical.

Aucun frais à l'entrée ou en sortie.

Possibilité de modifier le(s) bénéficiaire(s) à tout moment.

Une fiscalité avantageuse : capital exonéré des droits de succession<sup>(2)</sup>.

(1) L'âge limite d'adhésion varie en fonction de la périodicité de la prime.  
L'âge limite d'adhésion en prime unique est de 69 ans inclus.  
(Cf. Notice d'information)

(2) Le capital obsèques ne fait pas partie de la succession de l'assuré mais une fiscalité spécifique peut être due en fonction de l'âge de l'assuré lors des versements.

## Simplicité

- Adhésion de 18 à 85 ans.
- Pas de questionnaire médical à l'adhésion.

## Souplesse

- Montant de capital au choix.
- Mode de règlement souple (mensuel, trimestriel ou annuel).
- Possibilité de modifier à tout moment la périodicité de paiement.

## Tranquillité

- Garantie à vie sans risque de résiliation.
- Couverture immédiate en cas de décès accidentel.
- Services d'assistance spécifiques.
- Délai de renonciation d'un mois.

## Les garanties d'assistance\*

- Rapatriement du corps (au domicile ou vers le lieu d'inhumation).
- Venue d'une aide ménagère au domicile du défunt.
- Garde du domicile pendant les obsèques.
- Garde malade au domicile la nuit après le décès.
- Garde des animaux de compagnie.
- Garde des enfants ou petits enfants.
- ...

\* Les garanties d'assistance ne sont pas éligibles en cas de paiement en prime unique.



## Prima Volontés Obsèques+ (PVO+)

C'est un contrat de prestations funéraires signé entre « Le Choix Funéraire » et l'Assuré :

- **Il est financé par le contrat PCO+** avec une possibilité de paiement en prime unique ou prime temporaire.
- « Le Choix Funéraire » doit être désigné en qualité de bénéficiaire exécutant dans le contrat PCO+.
- Le capital garanti en cas de décès au titre du contrat PCO+ doit correspondre **au minimum au montant total des prestations choisies à la date de souscription**. Le reste éventuel sera versé aux bénéficiaires de second rang.

### Les caractéristiques : en bref

- 3 montants de financement pour vos obsèques :  
**3 400 €, 4 100 € ou 5 900 €.**
- Prestations réalisées par notre partenaire « Le Choix Funéraire ».



- « Le Choix Funéraire » s'occupe de tout : préparation des obsèques, démarches administratives, formalités, faire-part, présence d'un maître de cérémonie aux côtés de la famille, soutien.
- À tout moment, il y a la possibilité de modifier les détails de la cérémonie.

## Les « + » du contrat

---

Le choix entre 3 formules :  
**3 400 €, 4 100 € et 5 900 €.**

---

Possibilité de modifier à tout moment :  
le contenu des prestations, le mandataire désigné pour veiller à la bonne exécution de ses volontés, l'opérateur funéraire désigné pour exécuter les obsèques.

---

Des services d'assistance complets : assistant conseil, numéro azur avant le décès + numéro vert au moment du décès.



## Formule clé en main

- Pas de formalités lourdes pour les proches.
- Respect des volontés.



## Adaptabilité

- Ajustement de la cotisation selon le budget.
- Des garanties qui s'adaptent aux volontés.



## Accompagnement et soutien

- Assistance complète.
- Numéro vert 24h/24 et 7j/7.
- Mise en relation avec un assistant funéraire dans les 2 heures.

### 3 formules au choix pour une prise en charge totale des obsèques :

- Préparation et organisation.
- Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil).
- Mise en bière et fermeture du cercueil,
- Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil).
- Cérémonie funéraire.
- Choix entre inhumation et crémation.

Les prestations sont assurées par **Le Choix Funéraire**.



## Les formules Prima Volontés Obsèques+ (PVO+)

Formules	Montant des prestations	Principales différences (hors type de cercueil)
<b>Initiale</b>	3 400 €	<ul style="list-style-type: none"><li>- 100 € pour l'acquisition d'une concession</li><li>- 25 faire-part &amp; cartes de remerciement</li></ul>
<b>Sérénité</b>	4 100 €	<ul style="list-style-type: none"><li>- 200 € pour l'acquisition d'une concession</li><li>- 50 faire-part &amp; cartes de remerciement</li><li>- Mise à disposition d'un salon pour 48h</li></ul>
<b>Prestige</b>	5 900 €	<ul style="list-style-type: none"><li>- 400 € pour l'acquisition d'un caveau</li><li>- 400 € pour l'acquisition d'une concession</li><li>- 500 € pour l'acquisition d'un monument</li><li>- 100 faire-part &amp; cartes de remerciement</li><li>- Mise à disposition d'un salon pour 72h</li></ul>

# Nos garanties obsèques

## Accompagnement des souscripteurs et des familles

### Au moment de la souscription du contrat et durant toute la vie de ce dernier

Une assistance téléphonique de notre cellule d'experts au numéro Cristal (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00) pour toutes informations personnalisées sur l'organisation de vos obsèques.

**0969 320 522**

Numéro Cristal

Tarif selon opérateur

(appel non surtaxé)

### Au moment du décès et tout au long des obsèques

- Une permanence téléphonique 24h/24 7j/7 au numéro vert pour les proches du défunt.
- Mise à disposition d'un conseiller funéraire dans les 2 heures qui suivent l'appel.



## Après les obsèques

- Remise aux proches d'un guide pratique des démarches « Obsèques ».
- Mise à disposition d'un assistant conseil pour effectuer les démarches administratives.
- Une assistance téléphonique pour les proches de notre cellule d'experts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00) pour toutes informations liées aux obsèques.

**0805 801 771**

Numéro Vert

(appel gratuit depuis un poste fixe)

## À retenir

### Adhésion

- De 18 à 85 ans.
- Aucune formalité médicale.

### Garanties

- Immédiate en cas de décès.
- Pas de délai de carence en cas de décès accidentel.
- Délai de carence de 6 mois pour tout autre raison de décès.
- Un capital possible jusqu'à 18 400 €.
- La prise en charge par l'assureur<sup>(1)</sup> du coût réel des obsèques même en cas d'augmentation des frais funéraires.
- Le versement du capital sous 3 jours ouvrés<sup>(2)</sup> et sans demande d'un certificat médical.

(1) Pour le contrat Prima Volonté obsèques

(2) Voir conditions

# Les + de la gamme Obsèques (PCO+ et PVO+)

## Avantages de l'assurance vie entière

Capital utilisable librement, net d'impôts, exonéré des droits de succession dans la limite et selon la législation fiscale en vigueur.

## Période de gratuité

1 mois de cotisation offert pendant les périodes de campagnes nationales.

## Réduction couple

Conditions pour bénéficier des 10% de réduction sur la cotisation du conjoint :

- même date d'effet des deux propositions,
- même adresse de lieu de résidence,
- même produit (PCO+ ou PVO+),
- même type de cotisation (PU et PT),
- retour simultané à la gestion des 2 dossiers d'adhésion.

**1 mois de  
cotisation  
offert**

**-10 %  
pour une adhésion  
couple**

# 12 ans d'excellence pour nos Garanties obsèques

Les formules **Prima Capital Obsèques +**  
et **Prima Volontés Obsèques +** ont reçu le Label  
d'Excellence 2026 des Dossiers de l'Épargne.



Label valable un an et décerné par les experts Minalea



## Pourquoi ? Parce qu'elles offrent :

### Simplicité et clarté

Des solutions personnalisées  
et faciles à comprendre .

### Souplesse et adaptabilité

Des formules ajustables aux besoins  
et au budget .

### Sécurité et sérénité

La garantie d'une prise en charge  
optimale pour les proches .



# 3. Gestion des offres

# Gestion des offres

## Où envoyer ma demande d'adhésion ?

Nouvelles affaires, avenant,  
résiliation / renonciation...

AG2R LA MONDIALE

Logistique Entrante Groupe -  
Obsèques

32 Avenue Émile Zola  
59896 LILLE CEDEX 9



## Contact client

---

### Questions contrat / gestion

Centre Relation Client : **09 74 50 1234**

Informations Clients : **09 70 808 808**

Informations pôle décès : **03 20 67 82 53**

---

### Réclamation

#### **Prima Capital Obsèques +**

Logistique Entrante Groupe – Obsèques  
32 Avenue Émile Zola  
59896 LILLE CEDEX 9

#### **Prima Volontés Obsèques +**

Logistique Entrante Groupe – Obsèques  
32 Avenue Émile Zola  
59896 LILLE CEDEX 10

Ou

La SA UDIFE « Le choix Funéraire »  
ZA de Beauséjour Triganou  
22490 PLESIN TRIGAVOU

## Contact conseiller

---

### Questions contrat / gestion / prestation

#### **Gestion des contrats**

BG Gestion Obsèques

[bg\\_gestion\\_obseques@ag2rlamondiale.fr](mailto:bg_gestion_obseques@ag2rlamondiale.fr)

BG Pôle Décès

[succession@ag2rlamondiale.fr](mailto:succession@ag2rlamondiale.fr)

---

#### **Question juridique**

BG Juridique Santé Prévoyance

[juridique-sante.prevoyance@ag2rlamondiale.fr](mailto:juridique-sante.prevoyance@ag2rlamondiale.fr)

---

#### **Question outils d'aide à la vente**

Assistance selligent MDP

[aoav@ag2rlamondiale.fr](mailto:aoav@ag2rlamondiale.fr)

---

#### **Garanties d'assistance**

##### **Prima Capital Obsèques +**

##### **et Prima Volontés Obsèques**

AWP France sas (Mondial assistance)

Numéro de protocole 922 251

Téléphone : **0 800 10 00 10**

##### **Prima Volontés Obsèques +**

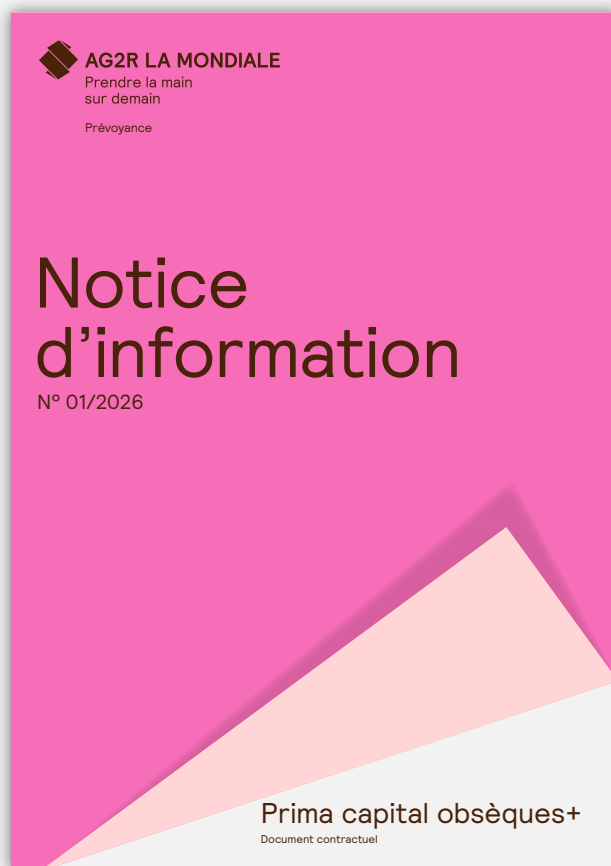
SA UDIFE « Le choix Funéraire »

Téléphone : **0 805 801 771** (n° vert)



# 4. Les supports à votre disposition

# Les supports à votre disposition

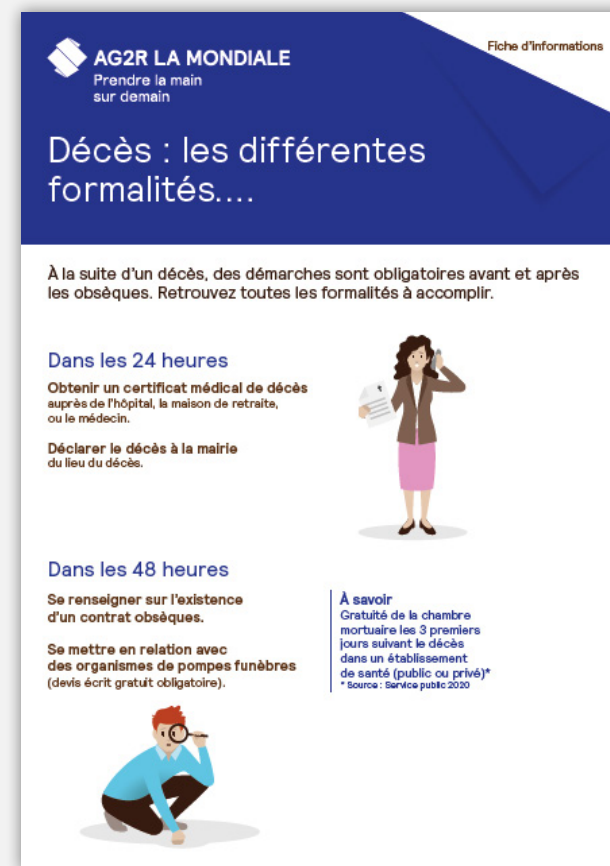


[Notice d'information PCO+](#)



[Dispositions générales PVO+](#)

Retrouvez le descriptif des prestations :  
- France métropolitaine et Monaco : pages 7 à 9.  
- Drom : pages 10 à 12.



[Stuffer : les différentes formalités à accomplir](#)



[Book tarifaire](#)



[Guide des démarches](#)



# 5. Questions / réponses

# Questions / réponses sur PCO+

## À quoi sert PCO+ ?

Ce contrat vous garantit au moment de votre décès le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Cela permettra au(x) bénéficiaire(s) de faire face financièrement aux obsèques.

## À quel âge je peux souscrire à PCO+ ?

Il faut avoir plus de 18 ans et moins de 86 ans pour adhérer.

Le paiement de la cotisation pendant une durée temporaire n'est possible que si la dernière échéance de paiement est appelée avant le mois de vos 86 ans.

Toutefois, si vous choisissez de régler votre cotisation en prime unique, vous devez être âgé de plus de 18 ans et de moins de 70 ans.

## Comment désigner le(s) bénéficiaire(s) ?

Vous pouvez désigner le ou les bénéficiaire(s) dans la proposition d'adhésion et ultérieurement par avenant à l'adhésion. Vous pourrez modifier à tout moment la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

## À quoi doit servir le capital garanti versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ?

En cas de décès de l'assuré. Le capital décès doit servir uniquement au financement des obsèques. Dans le cas où un opérateur funéraire est désigné bénéficiaire, ce capital pourra éventuellement être insuffisant pour couvrir la totalité des frais funéraires, il peut donc y avoir un reste à charge pour la famille.

## Comment est déterminé le montant de mes cotisations ?

Le montant de la cotisation est fixé en fonction de votre âge à la date d'effet de l'adhésion et du montant du capital garanti.

Ces cotisations sont exprimées hors taxes d'assurance. En cas de modification de la réglementation fiscale ou sociale, les taxes de toute nature seront à la charge des adhérents.

## Quelles sont la date d'effet et la durée de mon adhésion ?

Après l'encaissement de la première cotisation, l'adhésion prend effet au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de votre adhésion. La date d'effet est indiquée sur le certificat d'adhésion.

## L'adhésion cesse de produire tous ses effets :

- En cas de non-paiement de la cotisation lorsque la valeur de rachat est nulle.
- En cas de renonciation au contrat.
- En cas de rachat total.
- Au décès de l'adhérent.

# Questions / réponses sur PVO+

## À quoi sert le contrat PVO+ ?

Le contrat PVO+ a pour objet de vous garantir au moment de votre décès, l'organisation par « Le Choix Funéraire » de vos obsèques, conformément aux prestations que vous aurez choisies.

## Est-ce qu'il peut y avoir un reste à charge pour ma famille ?

Seules les prestations et fournitures complémentaires, non prévues dans le descriptif de la formule choisie, sont à la charge de la famille et payées par elle directement à l'entreprise de pompes funèbres intervenante.

## Quelles sont la date d'effet et la durée de mon adhésion ?

Le contrat PVO+ prend effet à la même date que le contrat PCO+.

En cas de renonciation, résiliation, rachat total ou mise en réduction du contrat PCO+, le PVO+ prend immédiatement fin. « Le Choix Funéraire » perdra alors la qualité de bénéficiaire exécutant et sera libéré de toute obligation à votre égard.

## Puis-je résilier à tout moment ?

Vous pouvez résilier à tout moment au contrat PVO+ en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à « Le Choix Funéraire ».

**Attention :**  
la résiliation du contrat PVO+ n'entraîne pas la cessation du contrat PCO+ souscrit auprès de La Mondiale.



**AG2R LA MONDIALE**  
14-16 boulevard Malesherbes  
75379 PARIS CEDEX 08

